

**Décision n°2019-072  
relative à l'attribution des prix suite au Congrès FlowerMorph**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

*Vu le Code de l'Éducation,*

*Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la délibération n° II.4 du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2018,*

*Vu la délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon approuvée par délibération en date du 10 septembre 2018,*

**Décide**

**Article 1. Attribution de prix**

D'attribuer 3 prix aux personnes désignées ci-dessous conformément au choix du comité scientifique / SFBD (Société Française de Biologie du Développement) effectué dans le cadre du Workshop on Molecular Mechanisms Controlling Flower Development (qui s'est déroulée du 18 au 22 juin 2019 sur la Presqu'île de Giens):

- M Teng Zhang, Université de Helsinki, doctorant, est lauréat d'un prix de 200 (deux-cents) euros pour la meilleure présentation.
- Mme Sara Forlani, Milan University, doctorante est lauréat d'un prix de 200 (deux-cents euros) pour le meilleur poster.
- M Li Chen, Humboldt-Universität zu Berlin, doctorant, est lauréat d'un prix de 200 (deux-cents euros) pour le meilleur poster.

## Article 2. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature.

## Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 09 juillet 2019,

Jean-François PINTON



Président de l'ENS Lyon

Original :

° Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

° Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2019 »